

## ET SI VOUS SÉLECTIONNIEZ LES MEILLEURS FONDS DE LEUR CATÉGORIE ?

Aujourd'hui, les assureurs et les mutuelles doivent de plus en plus se diversifier pour obtenir des produits financiers. Face à l'abondance d'OPCVM (Sicav et FCP) et de styles de gestion, il est primordial de sélectionner les gérants qui génèrent des résultats.

La Multigestion répond à ces objectifs.

La **Multigestion** permet via un fonds dédié ou ouvert ou un mandat de gestion d'investir non pas sur des titres mais sur des OPCVM gérés par plusieurs sociétés de gestion différentes.

Le délégataire de la multigestion sélectionne les meilleurs fonds du marché qui sont très majoritairement ou en totalité gérés par d'autres sociétés de gestion.

Le délégataire dispose d'une base de données imposante et efficiente actualisée périodiquement, quantitativement et qualitativement. Il a ainsi accès aux compétences identifiées comme les meilleures à chaque moment du cycle financier et économique.

### L'intérêt de la multigestion

On constate que des gérants sont plus performants que d'autres en fonction des phases de marché. Les gestions quantitatives sont plus performantes sur certains marchés (marché US notamment) que celles de nombreux gestionnaires de conviction. Par ailleurs, à chaque phase de marché correspond un style de gestion qui surperforme les autres (style value, style croissance, gestion quantitative, indicielle, etc...).

La multigestion permet ainsi de sélectionner plusieurs gérants dans un même portefeuille pour réduire les risques et optimiser la performance à travers des fonds investis sur différentes classes d'actifs, zones géographiques et selon des processus de gestion variés.

#### LB&AF s'engage à vous délivrer de nombreux services associés

- ✓ Reporting comptable, financier, réglementaire et extra-financier
- ✓ Veille réglementaire avec sa lettre assurantielle périodique et ses réunions semestrielles
- ✓ Accompagnement dans la mise en place et le suivi de vos délégations.

## ET SI VOUS SÉLECTIONNIEZ LES MEILLEURS FONDS DE LEUR CATÉGORIE ?

### Les avantages de la multigestion

La multigestion permet d'avoir accès à une offre très large de gérants, de recourir à une base de données très riche et même à certains fonds qui ne sont pas accessibles directement. La détention de plusieurs fonds qui eux-mêmes sont investis dans de nombreux titres permet une réduction du risque notable tout en bénéficiant d'une gestion flexible et agile en fonction des marchés.

### La multigestion selon LB-AF

La multigestion nous permet de rassembler plusieurs gérants dans un même portefeuille afin d'optimiser la performance et de réduire les risques grâce à une diversification tant des gérants que des allocations d'actifs. Nous pouvons par ailleurs réduire le risque via notre approche de « *Max Drawdown* » à l'image du fonds ARRBO géré en partenariat avec la fintech *Active Asset Allocation*.

- Notre capacité de sélection des gérants et des fonds en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs suivis dans le temps, alliée à des échanges réguliers avec les gérants nous permet de cibler les meilleurs fonds.
- Nos outils d'aide à la décision, comme la base exhaustive d'OPCVM « Quantalys » et notre équipe expérimentée de gestion permettent de construire des allocations d'actifs sur mesure performantes.
- Nos principaux critères de sélection des fonds : l'expertise des gérants, la qualité des équipes de gestion, le niveau de risque, les objectifs et contraintes de nos clients, l'horizon d'investissement, les objectifs de performance, le profil d'allocation, le couple risque/rendement

Grâce à cette approche originale et performante, LB&AF vous permet dans un cadre de gestion patrimoniale assurantielle responsable d'améliorer régulièrement le rendement de vos placements.

#### LB&AF s'engage à vous délivrer de nombreux services associés

- ✓ Reporting comptable, financier, réglementaire et extra-financier
- ✓ Veille réglementaire avec sa lettre assurantielle périodique et ses réunions semestrielles
- ✓ Accompagnement dans la mise en place et le suivi de vos délégations.